

INTRODUCTION

Vous envisagez d'utiliser les services de TradeBox CFD (ci-après « nous » et toutes ses déclinaisons selon le cas) pour vos contrats for difference (contrats pour la différence, ci-après « CFD »).

Les CFD sont des instruments complexes et présentent un risque élevé de perte rapide en capital en raison de l'effet de levier.

81% des comptes d'investisseurs particuliers perdent de l'argent lorsqu'ils investissent sur les CFD avec TradeBox.

Vous devez vous assurer que vous comprenez le fonctionnement des CFD et que vous pouvez vous permettre de prendre le risque élevé de perdre votre argent.

Afin d'en savoir plus sur les risques liés au compte que vous avez choisi, veuillez consulter les rubriques concernées ci-dessous :

Partie 1 : CFD (Clients particuliers)

Partie 2 : CFD (Clients professionnels)

Partie 3 : Risques généraux (applicables à tous les comptes)

La présente déclaration fournit des informations concernant les risques inhérents aux CFD mais ne couvre pas nécessairement la totalité des risques existants et l'impact de ces risques sur votre propre situation. En cas de doute, nous vous recommandons de consulter un conseiller professionnel. Il est essentiel que vous compreniez les risques auxquels vous vous exposez avant d'entamer des opérations de bourse avec nous.

Il est essentiel que vous compreniez dans leur intégralité les risques auxquels vous vous exposez avant de prendre la décision de conclure un CFD (un « **Contrat** ») avec nous. Si vous avez des doutes en ce qui concerne les risques inhérents à votre Compte, nous vous recommandons de consulter un conseiller indépendant.

Si vous décidez d'effectuer vos opérations de bourse avec nous, il est essentiel que vous restiez au fait des risques inhérents à ces opérations, que vous mainteniez des ressources financières adéquates pour assumer ces risques et que vous surveilliez vos placements avec soin.

SECTION 1 : CFD (CLIENTS PARTICULIERS)

Les CFD sont des instruments complexes et présentent un risque élevé de perte rapide en capital en raison de l'effet de levier. **81% des comptes d'investisseurs particuliers perdent de l'argent lorsqu'ils investissent sur les CFD avec TradeBox.** Vous devez vous assurer que vous comprenez le fonctionnement des CFD et que vous pouvez vous permettre de prendre le risque élevé de perdre votre argent.

CONTRATS POUR LA DIFFÉRENCE (CFD)

Les CFD sont un type de transaction dont l'objectif est de garantir un gain ou d'éviter une perte par rapport aux fluctuations de la valeur ou du cours d'un instrument sous-jacent. Les types de CFD comprennent entre autres les CFD sur forex, les CFD à échéance, les CFD sur option, les CFD action et les CFD sur indice boursier. Les CFD peuvent être réglés uniquement comptant.

Investir dans un CFD présente un risque élevé de perte rapide en capital en raison de l'« effet de levier ». En effet, une légère fluctuation du marché peut donner lieu à un mouvement proportionnellement beaucoup plus important de la valeur de votre investissement et amplifier les pertes ou les gains. Il se pourrait que vous deviez réapprovisionner votre compte immédiatement ou très rapidement. Il est également possible que vous perdiez plus que le capital déposé sur votre compte.

AUCUN CONSEIL

Nos services sont fournis sur la base d'une exécution simple. Sauf accord écrit annexe, nous ne fournissons pas de conseils en matière de placements ou d'opérations d'investissement. Nous sommes autorisés à vous fournir des données de marché factuelles et des informations concernant les procédures transactionnelles, les risques potentiels et les outils de gestion de ces risques, mais vous devez assumer l'entière responsabilité de vos décisions.

Vous êtes responsable de gérer vos obligations fiscales et juridiques, notamment de remplir les déclarations réglementaires demandées, d'effectuer les paiements correspondants et de respecter les législations et réglementations en vigueur. Nous n'offrons pas de conseils réglementaires, fiscaux ou juridiques. Si vous avez des doutes quant au traitement fiscal ou aux obligations liées aux produits d'investissement disponibles par le biais de votre Compte CFD, nous vous recommandons de consulter un conseiller indépendant.

PERTINENCE

Avant d'ouvrir un compte en votre nom, nous sommes tenus, d'une part, d'évaluer sa pertinence par rapport à votre situation personnelle et, d'autre part, de vous avertir si nous le jugeons inadapté aux informations que vous nous avez fournies. Toutefois, c'est à vous qu'il appartient d'ouvrir le compte (ou pas) et de vérifier que vous comprenez et assumez les risques inhérents à ce type d'opérations.

Nous pouvons également vous demander des renseignements concernant vos revenus et votre patrimoine financier. Par la suite, nous ne vérifions pas à votre place que les fonds que vous nous avez transmis, ainsi que les profits ou pertes générés par vos positions, sont cohérents avec les renseignements que vous nous avez fournis. Il vous appartient, d'une part, de décider si vos ressources financières sont adéquates à vos investissements et, d'autre part, de déterminer votre profil de risque.

CFD - RISQUES GÉNÉRAUX

Nos CFD ne sont pas effectués sur les places boursières. Nous définissons nous-mêmes leurs cours et leurs modalités, dans le respect de toute obligation d'exécution au mieux ou de diligence, de nos conditions générales et de notre politique d'exécution des ordres. Chaque CFD ouvert en votre nom par notre bureau de trading (y compris sur la plateforme DMA) représente un contrat conclu avec nous, qui ne peut être clôturé que chez nous et dont le transfert à toute autre personne est interdit. Nos CFD ne vous confèrent aucun droit de propriété sur les sous-jacents et, s'agissant de CFD sur actions, aucun droit de vote.

Tous les Contrats que vous concluez avec nous sont légalement opposables par chacune des parties.

ÉVENTAIL DES MARCHÉS

Nos CFD couvrent une vaste gamme de marchés et instruments sous-jacents. Nous établissons les cours en fonction de ceux des marchés sous-jacents, mais les caractéristiques de nos CFD peuvent diverger radicalement de celles des marchés ou instruments concernés. Pour de plus amples renseignements sur nos CFD, veuillez lire les caractéristiques du contrat : taille, niveaux de couverture, conditions de règlement, devises, etc.

ORDRES STOP NON GARANTIS

Lorsque le seuil d'un ordre Stop non garanti est atteint, un ordre est automatiquement émis en votre nom pour la clôture de votre position. En d'autres termes, cette dernière n'est pas clôturée dès que le seuil est atteint mais à l'exécution de l'ordre. Nous visons à traiter ces ordres de manière équitable et aussi rapidement que possible, mais les délais et les niveaux d'exécution dépendent du marché sous-jacent. Sur un marché en évolution rapide, le cours associé au seuil de votre ordre peut ne pas être disponible et le marché peut s'éloigner de votre seuil stop, avec rapidité et de manière significative, avant que nous n'exécutions votre ordre.

Pour faire face à ce risque, des stops garantis sont proposés sur certains Contrats.

OPÉRATIONS SUR TITRE (OST)

Tradebox CFD ne cherche en aucun cas à tirer des profits supplémentaires auprès de ses clients lors d'Opérations Sur Titres (émission de droits, rachat ou fusion, distribution ou regroupement d'actions, offre à prix ouvert, etc.). Nous chercherons uniquement à refléter fidèlement ces impacts sur la rémunération que nous recevons, ou que nous recevrons si nous couvrons notre exposition par rapport à votre position sur le marché sous-jacent. Toutefois :

- la rémunération dont vous bénéficiez pourra être moins avantageuse que si vous déteniez l'instrument sous-jacent ;
- nous pouvons vous demander de prendre une décision concernant une OST antérieurement à la date prévue si vous étiez détenteur de l'instrument sous-jacent ;
- les choix que nous vous proposons peuvent être plus restreints et moins avantageux que si vous déteniez l'instrument sous-jacent ; et/ou
- lorsqu'un ordre stop est lié à votre position sur CFD, nous nous attacherons toujours, dans la mesure du possible, à préserver l'équivalent économique des droits et des obligations attachés à votre position juste avant la mise en place d'une OST.

LA VENTE À DÉCOUVERT D' ACTIONS

La vente à découvert d'actions engendre des risques supplémentaires qui ne s'appliquent pas nécessairement aux clients détenteurs de positions longues sur actions. Veuillez prendre connaissance des risques ci-dessous et noter que ces derniers ne sont pas exhaustifs :

- risque d'obligation de rachat imminent dû à d'éventuels changements de réglementation ou conditions de l'action concernée ;
- possibilité de frais, charges et/ou impositions supplémentaires tant que la position est ouverte ;
- obligation de subir les impacts (comme le détachement des dividendes) accordées aux clients de la contrepartie, soit les acheteurs de l'action. Cela pourrait entraîner l'obligation de renforcer la position vendeuse, et ce à des cours de marché plus défavorables.

En outre, vous devez être conscient que les annonces de sociétés éligibles à la vente à découvert peuvent être réalisées dans des délais très courts, ne donnant pas la possibilité ou le choix de clôturer la position vendeuse et/ou refuser de participer à l'opération.

RISQUES GÉNÉRAUX INHÉRENTS AU TRADING

Même si les caractéristiques de votre Contrat diffèrent de celles de l'instrument ou du marché sous-jacent, vous devez comprendre les risques associés au trading sur le marché sous-jacent concerné. En effet, les fluctuations des cours sur le marché sous-jacent auront des conséquences sur vos instruments et sur la rentabilité de vos investissements. Les CFD sont des produits financiers qui vous permettent de spéculer sur l'évolution des cours sur les marchés sous-jacents. Bien que les cours auxquels vous négociez ces produits soient fixés par nos soins, nos cours découlent du marché sous-jacent. Veuillez consulter la rubrique 3 pour en savoir plus.

PERFORMANCES PASSÉES

La performance passée ne présage pas de la performance future. La valeur des investissements peut évoluer à la hausse ou à la baisse.

FLUCTUATION DE CHANGE

Si vos opérations se font sur un marché dont la devise de référence diffère de celle de votre compte, les fluctuations des taux de change se répercutent sur vos pertes et profits.

VOLATILITÉ

Les fluctuations des cours des marchés sous-jacents peuvent être nombreuses et imprévisibles, ce qui affecte directement vos pertes et profits. En étudiant la volatilité du marché concerné, vous saurez mieux où placer vos ordres stop.

GAP

Un « gap » est un changement soudain du cours du sous-jacent d'un niveau à un autre. Plusieurs facteurs peuvent engendrer ce genre de fluctuation (actualité économique, annonce du marché, etc.), que le marché sous-jacent soit ouvert ou fermé. S'ils surviennent lorsque le marché est fermé, les cours constatés à la réouverture (et donc les cours de nos CFD) peuvent être radicalement différents de ceux qui avaient été enregistrés à la clôture ; or, vous êtes dans l'impossibilité de clôturer votre position entre temps. En conséquence, vous pouvez subir une perte significative (ou faire un bénéfice important). Un ordre Stop non garanti ne vous protège pas contre ce risque, contrairement à un ordre Stop Garanti.

LIQUIDITÉ DU MARCHÉ

Lorsque nous déterminons les cours, spreads et tailles de nos instruments, nous tenons compte du ou des marchés sur lesquels les instruments sous-jacents se négocient. Les conditions de ces marchés peuvent changer de manière significative en un court laps de temps, auquel cas nous ne pouvons pas nécessairement clôturer votre position selon les conditions qui étaient en vigueur à son ouverture. Dans certaines conditions de trading, il peut être difficile, voire impossible, de liquider une position. Cette situation se produit notamment en cas de mouvement rapide des cours, si ces derniers augmentent ou diminuent lors d'une séance de trading dans une mesure telle que, conformément aux règles de la Bourse concernée, le trading est suspendu ou restreint.

MARCHÉS EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE

Au cours des séances menées hors des heures d'ouverture des marchés d'indice, nos estimations reflètent notre propre évaluation des perspectives du marché concerné. Nous pouvons alors faire référence aux mouvements des cours sur d'autres marchés ouverts. En outre, les activités exercées par d'autres clients peuvent affecter nos estimations. Il peut arriver que nous n'ayons aucun élément nous permettant d'évaluer notre estimation.

OUVERTURE ET EFFET DE LEVIER

Avant d'initier votre CFD, nous vous demandons habituellement de déposer des fonds en tant que garantie, ou « couverture ». Cette couverture représente souvent une petite partie de la valeur totale du contrat, par exemple 10 %. Ainsi, votre opération présente un « effet de levier », qui peut jouer en votre faveur ou en votre défaveur. En effet, une fluctuation de cours favorable décuple le rendement dégagé sur la couverture de la position à l'inverse la moindre fluctuation défavorable peut engendrer des pertes significatives.

Tant que vos positions restent ouvertes, il est de votre responsabilité d'assurer que le solde de votre compte, en tenant compte des gains

et pertes latents, est au moins égal au montant total de la couverture que nous vous avons demandée. En conséquence, si les cours évoluent en votre défaveur, il est possible que vous deviez nous fournir une couverture supplémentaire importante, dans un délai très court, afin de maintenir vos positions. Si vous ne versez pas les fonds requis, nous sommes autorisés à clôturer l'une ou plusieurs de vos positions, voire la totalité, et vous devez assumer les éventuelles pertes encourues.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en vertu de nos conditions générales, nous sommes autorisés à augmenter les taux de couverture dans de brefs délais. Dans ce cas, vous pourriez devoir déposer des fonds supplémentaires sur votre compte afin de couvrir l'augmentation des taux de couverture. Si vous ne versez pas les fonds requis, nous sommes autorisés à clôturer l'une ou plusieurs de vos positions, voire la totalité.

Compte tenu de l'effet de levier et de la rapidité avec laquelle les pertes et profits peuvent survenir, il est essentiel que vous surveilliez attentivement et en permanence vos positions. Il est de votre responsabilité de surveiller vos opérations et, tant que vos positions restent ouvertes, vous devez vous donner les moyens de le faire.

SECTION 2: CFD (CLIENTS PROFESSIONNELS)

Les CFD sont des produits financiers à haut risque, qui ne conviennent pas à tout type de client.

CONTRATS POUR LA DIFFÉRENCE (CFD)

Les CFD sont un type de transaction dont l'objectif est de garantir un gain ou d'éviter une perte par rapport aux fluctuations de la valeur ou du cours d'un instrument sous-jacent. Les types de CFD comprennent entre autres les CFD sur forex, les CFD à échéance, les CFD sur option, les CFD action et les CFD sur indice boursier. Les CFD peuvent être réglés uniquement comptant.

Investir dans un CFD présente un risque élevé de perte rapide en capital en raison de l'« effet de levier » qui peut souvent être obtenu. En effet, une légère fluctuation du marché peut donner lieu à un mouvement proportionnellement beaucoup plus important de la valeur de votre investissement et amplifier les pertes ou les gains. Il se pourrait que vous deviez réapprovisionner votre compte immédiatement ou très rapidement. Il est également possible que vous perdiez plus que le capital déposé sur votre compte.

AUCUN CONSEIL

Nos services sont fournis sur la base d'une exécution simple. Sauf accord écrit annexe, nous ne fournissons pas de conseils en matière de placements ou d'opérations d'investissement. Nous sommes autorisés à vous fournir des données de marché factuelles et des informations concernant les procédures transactionnelles, les risques potentiels et les outils de gestion de ces risques, mais vous devez assumer l'entière responsabilité de vos décisions.

Vous êtes responsable de gérer vos obligations fiscales et juridiques, notamment de remplir les déclarations réglementaires demandées, d'effectuer les paiements correspondants et de respecter les législations et réglementations en vigueur. Nous n'offrons pas de conseils réglementaires, fiscaux ou juridiques. Si vous avez des doutes quant au traitement fiscal ou aux obligations liées aux produits d'investissement disponibles par le biais de votre Compte CFD, nous vous recommandons de consulter un conseiller indépendant.

PERTINENCE

En tant que client professionnel, nous sommes en droit de supposer que vous possédez le niveau d'expérience et de connaissance suffisant pour investir dans un compte CFD avec nous.

Au cours de notre processus d'ouverture de compte, nous vous demanderons des informations sur vos actifs financiers et vos revenus. Nous ne vérifions pas pour vous si les fonds que vous nous avez transférés ou vos gains ou pertes sont pertinents au regard de ces informations. Il vous incombe de déterminer si vos ressources financières sont adaptées à votre activité financière et à votre appétence au risque en ce qui concerne les produits et services que vous utilisez.

CFD - RISQUES GÉNÉRAUX

Nos CFD ne sont pas effectués sur les places boursières. Nous définissons nous-mêmes leurs cours et leurs modalités, dans le respect de toute obligation d'exécution au mieux ou de diligence, de nos conditions générales et de notre politique d'exécution des ordres. Chaque CFD ouvert en votre nom par notre bureau de trading (y compris sur la plateforme DMA) représente un contrat conclu avec nous, qui ne peut être clôturé que chez nous et dont le transfert à toute autre personne est interdit. Nos CFD ne vous confèrent aucun droit de propriété sur les sous-jacents et, s'agissant de CFD sur actions, aucun droit de vote.

Tous les Contrats que vous concluez avec nous sont légalement opposables par chacune des parties.

ÉVENTAIL DES MARCHÉS

Nos CFD couvrent une vaste gamme de marchés et instruments sous-jacents. Nous établissons les cours en fonction de ceux des marchés sous-jacents, mais les caractéristiques de nos CFD peuvent diverger radicalement de celles des marchés ou instruments concernés. Pour de plus amples renseignements sur nos CFD, veuillez lire les caractéristiques du contrat : taille, niveaux de couverture, conditions de règlement, devises, etc.

ORDRES STOPS NON GARANTIS

Lorsque le seuil d'un ordre Stop non garanti est atteint, un ordre est automatiquement émis en votre nom pour la clôture de votre position. En d'autres termes, cette dernière n'est pas clôturée dès que le seuil est atteint mais à l'exécution de l'ordre. Nous visons à traiter ces ordres de manière équitable et aussi rapidement que possible, mais les délais et les niveaux d'exécution dépendent du marché sous-jacent. Sur un marché en évolution rapide, le cours associé au seuil de votre ordre peut ne pas être disponible et le marché peut s'éloigner de votre seuil stop, avec rapidité et de manière significative, avant que nous n'exécutions votre ordre.

Pour faire face à ce risque, des stops garantis sont proposés sur certains Contrats.

OPÉRATIONS SUR TITRE (OST)

Tradebox CFD ne cherche en aucun cas à tirer des profits supplémentaires auprès de ses clients lors d'Opérations Sur Titres (émission de droits, rachat ou fusion, distribution ou regroupement d'actions, offre à prix ouvert, etc.). Nous chercherons uniquement à refléter fidèlement ces impacts sur la rémunération que nous recevons, ou que nous recevrons si nous couvrions notre exposition par rapport à votre position sur le marché sous-jacent. Toutefois :

- la rémunération dont vous bénéficiez pourra être moins avantageuse que si vous déteniez l'instrument sous-jacent ;
- nous pouvons vous demander de prendre une décision concernant une OST antérieurement à la date prévue si vous étiez détenteur de l'instrument sous-jacent ;
- les choix que nous vous proposons peuvent être plus restreints et moins avantageux que si vous déteniez l'instrument sous-jacent ; et/ou
- lorsqu'un ordre stop est lié à votre position sur CFD, nous nous attacherons toujours, dans la mesure du possible, à préserver l'équivalent économique des droits et des obligations attachés à votre position juste avant la mise en place d'une OST.

LA VENTE À DÉCOUVERT D' ACTIONS

La vente à découvert d'actions engendre des risques supplémentaires qui ne s'appliquent pas nécessairement aux clients détenteurs de positions longues sur actions. Veuillez prendre connaissance des risques ci-dessous et noter que ces derniers ne sont pas exhaustifs :

- risque d'obligation de rachat imminent dû à d'éventuels changements de réglementation ou conditions de l'action concernée ;
- possibilité de frais, charges et/ou impositions supplémentaires tant que la position est ouverte ;
- obligation de subir les impacts (comme le détachement des dividendes) accordées aux clients de la contrepartie, soit les acheteurs de l'action. Cela pourrait entraîner l'obligation de renforcer la position vendeuse, et ce à des cours de marché plus défavorables.

En outre, vous devez être conscient que les annonces de sociétés éligibles à la vente à découvert peuvent être réalisées dans des délais très courts, ne donnant pas la possibilité ou le choix de clôturer la position vendeuse et/ou refuser de participer à l'opération.

Même si les caractéristiques de votre Contrat diffèrent de celles de l'instrument ou du marché sous-jacent, vous devez comprendre les risques associés au trading sur le marché sous-jacent concerné. En effet, les fluctuations des cours sur le marché sous-jacent auront des conséquences sur vos instruments et sur la rentabilité de vos investissements. Les CFD sont des produits financiers qui vous permettent de spéculer sur l'évolution des cours sur les marchés sous-jacents. Bien que les cours auxquels vous négociez ces produits soient fixés par nos soins, nos cours découlent du marché sous-jacent. Veuillez consulter la rubrique 3 pour en savoir plus.

PERFORMANCES PASSÉES

La performance passée ne présage pas de la performance future. La valeur des investissements peut évoluer à la hausse ou à la baisse.

FLUCTUATION DE CHANGE

Si vos opérations se font sur un marché dont la devise de référence diffère de celle de votre compte, les fluctuations des taux de change se répercutent sur vos pertes et profits.

VOLATILITÉ

Les fluctuations des cours des marchés sous-jacents peuvent être nombreuses et imprévisibles, ce qui affecte directement vos pertes et profits. En étudiant la volatilité du marché concerné, vous saurez mieux où placer vos ordres stop.

GAP

Un « gap » est un changement soudain du cours du sous-jacent d'un niveau à un autre. Plusieurs facteurs peuvent engendrer ce genre de fluctuation (actualité économique, annonce du marché, etc.), que le marché sous-jacent soit ouvert ou fermé. S'ils surviennent lorsque le marché est fermé, les cours constatés à la réouverture (et donc les cours de nos CFD) peuvent être radicalement différents de ceux qui avaient été enregistrés à la clôture ; or, vous êtes dans l'impossibilité de clôturer votre position entre temps. En conséquence, vous pouvez subir une perte significative (ou faire un bénéfice important). Un ordre Stop non garanti ne vous protège pas contre ce risque, contrairement à un ordre Stop Garanti.

LIQUIDITÉ DU MARCHÉ

Lorsque nous déterminons les cours, spreads et tailles de nos instruments, nous tenons compte du ou des marchés sur lesquels les instruments sous-jacents se négocient. Les conditions de ces marchés peuvent changer de manière significative en un court laps de temps, auquel cas nous ne pouvons pas nécessairement clôturer votre position selon les conditions qui étaient en vigueur à son ouverture. Dans certaines conditions de trading, il peut être difficile, voire impossible, de liquider une position. Cette situation se produit notamment en cas de mouvement rapide des cours, si ces derniers augmentent ou diminuent lors d'une séance de trading dans une mesure telle que, conformément aux règles de la Bourse concernée, le trading est suspendu ou restreint.

MARCHÉS EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE

Au cours des séances menées hors des heures d'ouverture des marchés d'indice, nos estimations reflètent notre propre évaluation des perspectives du marché concerné. Nous pouvons alors faire référence aux mouvements des cours sur d'autres marchés ouverts. En outre, les activités exercées par d'autres clients peuvent affecter nos estimations. Il peut arriver que nous n'ayons aucun élément nous permettant d'évaluer notre estimation.

COUVERTURE ET EFFET DE LEVIER

Avant d'initier votre CFD, nous vous demandons habituellement de déposer des fonds en tant que garantie, ou « couverture ». Cette couverture représente souvent une petite partie de la valeur totale du contrat, par exemple 1%. Ainsi, votre opération présente un « effet de levier », qui peut jouer en votre faveur ou en votre défaveur. En effet, une fluctuation de cours favorable décuple le rendement dégagé sur la couverture de la position à l'inverse la moindre fluctuation défavorable peut engendrer des pertes significatives.

Tant que vos positions restent ouvertes, il est de votre responsabilité d'assurer que le solde de votre compte, en tenant compte des gains et des pertes latents, est au moins égal au montant total de la couverture que nous vous avons demandée. En conséquence, si les cours évoluent en votre défaveur, il est possible que vous deviez nous fournir une couverture supplémentaire importante, dans un délai très court, afin de maintenir vos positions. Si vous ne versez pas les fonds requis, nous sommes autorisés à clôturer l'une ou plusieurs de vos positions, voire la totalité, et vous devez assumer les éventuelles pertes encourues.

Nous attirons votre attention sur le fait que, en vertu de nos conditions générales, nous sommes autorisés à augmenter les taux de couverture dans de brefs délais. Dans ce cas, vous pourriez devoir

déposer des fonds supplémentaires sur votre compte afin de couvrir l'augmentation des taux de couverture. Si vous ne versez pas les fonds requis, nous sommes autorisés à clôturer l'une ou plusieurs de vos positions, voire la totalité.

Compte tenu de l'effet de levier et de la rapidité avec laquelle les pertes et profits peuvent survenir, il est essentiel que vous surveilliez attentivement et en permanence vos positions. Il est de votre responsabilité de surveiller vos opérations et, tant que vos positions restent ouvertes, vous devez vous donner les moyens de le faire.

OPTIONS DIGITALES

Les options digitales sont un type de CFD proposé sur un Compte CFD (ci-après les « Digitales »). En ce qui concerne les risques de trading, les Digitales partagent un grand nombre de caractéristiques avec les CFD. Toutefois, compte tenu de la structure de rémunération différente, certaines facettes doivent être soulignées :

- Il n'existe pas d'effet de levier.
- Pour certains types de Digitales, vous ne pourrez pas fermer la position avant son heure d'expiration.

Lorsque vous investissez dans des Digitales, votre capital est en jeu. Bien que le montant de vos gains ou pertes soit fixe dans le cadre du trading de Digitales, vous pouvez subir des pertes potentielles importantes. Vous pouvez notamment perdre l'intégralité de votre investissement initial.

SECTION 3 : RISQUES GÉNÉRAUX (APPLICABLES À TOUS LES COMPTES)**NÉCESSITÉ DE GESTION DE VOS POSITIONS**

Il est important que vous surveilliez attentivement toutes vos positions. Il est de votre responsabilité de surveiller vos positions et devez pouvoir accéder à vos Comptes à tout moment, tout au long de la durée de vos Contrats ou Transactions.

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Nous vous donnons la possibilité de négocier et de communiquer avec nous par voie électronique, par exemple via notre plateforme de négociation et, dans certains cas, par e-mail. Bien que les communications électroniques soient fiables pour la plupart, elles ne le sont pas toujours et peuvent parfois être indisponibles. Si vous choisissez de traiter avec nous par voie électronique, vous devez avoir connaissance de la possibilité de leur échec, de leur retard et de leur manque de sécurité, et vous devez savoir qu'elles peuvent ne pas atteindre la destination prévue.

NOS SERVICES

Les ordres de négocier que vous nous envoyez constituent un engagement que vous seul pouvez révoquer ultérieurement avec notre consentement préalable (ce consentement ne sera pas refusé de manière déraisonnable) à tout moment avant que l'ordre de négocier ne soit exécuté.

PROTECTIONS DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Sur la plupart des marchés boursiers, la performance d'une transaction réalisée par nos soins (ou par un tiers autorisé à négocier pour votre compte) est « garantie » par la Bourse ou la chambre de compensation. De plus, nous pouvons bénéficier de certaines protections juridiques de la part de notre membre compensateur. Toutefois, dans la plupart des cas, il est peu probable que cette garantie ou protection juridique vous couvre, en tant que client, et vous ne serez pas protégé si nous, ou une autre partie, ne respectons pas nos obligations envers vous.

INSOLVABILITÉ

L'insolvabilité ou la défaillance de tout autre courtier impliqué dans votre transaction peut entraîner la liquidation ou la clôture de positions sans votre consentement. Dans certaines circonstances, il se peut que vous ne récupériez pas les actifs réels que vous avez utilisés en tant que collatéral et vous pourriez devoir accepter tout paiement disponible en espèces. Si vous en faites la demande, nous vous fournirons une explication de la mesure dans laquelle nous assumerons la responsabilité pour toute insolvabilité ou défaillance d'autres sociétés impliquées dans vos transactions.

FISCALITÉ

Nous n'offrons pas de conseils fiscaux. Si vous avez des doutes quant à vos obligations fiscales, veuillez consulter un conseiller indépendant.

RISQUE RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Le risque qu'un changement de législation et de réglementation affecte sensiblement un titre et des investissements dans un secteur ou marché. Un changement de législation ou de réglementation adoptée par le gouvernement ou un organisme de réglementation peut augmenter les frais opérationnels d'une entreprise, réduire l'attrait d'un placement et/ou changer le paysage concurrentiel et modifier ainsi le potentiel de profit d'un investissement.

Ce risque est imprévisible et peut varier d'un marché à l'autre. Dans les marchés émergents, ce risque peut être plus élevé que dans des marchés plus développés. Par exemple, l'inadéquation ou l'absence de mesures réglementaires dans des marchés émergents peut donner lieu à un danger accru de manipulation du marché et de délit d'initiés, ou l'absence de surveillance des marchés financiers peut affecter l'applicabilité de droits juridiques.